

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

6-2-71
N° 4914

71020
Objet

C.E.G. JULES FERRY
Redevance pour occupation
d'un logement de fonctions

DATE DE CONVOCATION

25 Janvier 1971

DATE D'AFFICHAGE

30 Janvier 1971

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze
le vingt neuf janvier, à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Premier Adjoint.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. COLLE, NAULIN,
BOUDEY, Mme BIDEAU, MM. BROTRÉAU, OSOIGUIL, VULTAGGIO, POUGET,
REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. MATRAS
BOUCHET par M. TETARD

Absents : MM.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

Madame BERNARD Annette, Directrice du C.E.G. Jules Ferry à ROYAN
ne bénéficiant plus du droit au logement gratuit a sollicité
auprès de la Municipalité l'autorisation de continuer d'occuper
le logement de fonctions de l'Ecole Jules Ferry moyennant le
versement d'une redevance mensuelle de 150 F

le CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire

DECIDE

- d'autoriser Madame BERNARD Annette à occuper le logement de
fonctions du C.E.G. Jules Ferry étant précisé que cette autorisation
est donnée à titre précaire et révocable sur simple injonction
d'avoir à quitter les lieux.
- de fixer à 150 F par mois à compter du 1er Octobre 1970 le montant
de la redevance pour occupation du dit logement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre Messieurs les membres présents

Pour extrait conforme
Le Premier Adjoint



Maurice MATRAS.



VU
Le 5 FEV. 1971
Le Sous-Prefet